

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 24/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 13/06/2025  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 9  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents** : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT  
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON, SHEPPARD

**Excusé** : MM LAFLEURIEL (donne pouvoir à M. BOUCHON), GIRONNAY, DORLENCOURT

M BOUCHON Éric a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n° 31/2025 – 7.10 : Divers.**

**ADMISSION DE PIECES EN NON-VALEUR :**

Après avoir pris connaissance de l'état, en date du 05 juin 2025, des pièces irrécouvrables sur les budgets de la commune et de l'assainissement et sur proposition de M. le Trésorier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'admission en non-valeur des pièces suivantes :

Budget communal :

Année	Réf. pièce	Redevable	Montant	Motif
2009	T-730803022	CRAM Auvergne	172,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2009	T-730807086	CRAM Auvergne	47,28 €	Combinaison infructueuse d'actes
2009	T-730807099	CRAM Auvergne	50,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
2009	T-730808082	CRAM Auvergne	53,78 €	Combinaison infructueuse d'actes
2009	T-730808091	CRAM Auvergne	1,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	T-701000000106	CARSAT Auvergne	189,73 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	T-701000000088	Conseil Général de l'Allier	1 251,86 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-5, R-1	Vancoppenolle Eveline	44,00 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.
2017	T-13, R-2	Vancoppenolle Eveline	6,00 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.
2017	T-28, R-3	Vancoppenolle Eveline	14,44 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.
2017	T-29, R-4	Vancoppenolle Eveline	23,00 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.
2017	T-39, R-5	Vancoppenolle Eveline	40,00 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.
2020	T-14	Bozkirli Umit	33,00 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.
2020	T-51	Bozkirli Umit	12,00 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.
2020	T-99	Bozkirli Umit	15,00 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.
2020	T-170	Bozkirli Umit	6,00 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.
2021	T-53	Bozkirli Umit	18,00 €	PV perquis. & dmd renseign. Neg.

2021 T-79

Bozkirli Umit

5,00 € PV p

**Total : 1 983,47 €**

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 003-210301172-20250624-31\_2025-DE

Budget d'assainissement :

Année	Réf. pièce	Redevable	Montant	Motif
2017	Fact. 2, rôle 1	Rablat – Vencoppenolle	77,44 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	Fact. 4, rôle 3	Lohbrunner Sylvain	57,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	Fact. 5, rôle 4	Lohbrunner Sylvain	58,96 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	Fact. 5, rôle 4	Cuny Laure	53,68 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	Fact. 3, rôle 5	Bozkirli Umit	61,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	Fact. 3, rôle 5	Lohbrunner Sylvain	67,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	Fact. 3, rôle 7	Bozkirli Umit	82,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	Fact. 3, rôle 7	Cuny Laure	49,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	Fact. 3, rôle 7	Lohbrunner Sylvain	59,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	Titre 15	Bozkirli Umit	104,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	Titre 4	Berthier André	45,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	Titre 75	Belien Jacques	1,00 €	Montant inférieur au seuil de rec.
2022	Titre 83	Canda Franck	18,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	Tire 106	Drand Maite	1,01 €	Montant inférieur au seuil de rec.
2022	Titre 120	Lavignon Gérard	1,00 €	Montant inférieur au seuil de rec.
2022	Titre 131	Merthens Chloé	8,08 €	Montant inférieur au seuil de rec.
2022	Titre 81	Bozkirli Umit	36,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	Titre 92	Cuny Laure	1,00 €	Montant inférieur au seuil de rec.
2022	Titre 11	Gil Marc	34,34 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	Titre 158	Yans Samuel	62,62 €	Combinaison infructueuse d'actes
2023	Titre 38	Gil Marc	8,08 €	Montant inférieur au seuil de rec.
<b>Total :</b>			<b>885,91 €</b>	

Ces montants seront respectivement financés sur les crédits inscrits à l'article 6541 du budget communal et à l'article 6541 du budget d'assainissement de l'exercice en cours.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire



COMMUNE DE FRANCHESSE  
11, PLACE MARGUERITE CHANIER  
03160 FRANCHESSE

Envoyé en préfecture le 26/06/2025  
Reçu en préfecture le 26/06/2025  
Publié le 26/06/2025  
ID : 003-210301172-20250624-32\_2025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 24/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 13/06/2025  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 9  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents :** MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT  
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON, SHEPPARD

**Excusé :** MM LAFLEURIEL (donne pouvoir à M. BOUCHON), GIRONNAY, DORLENCOURT

M BOUCHON Éric a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n° 32/2025 – 8.9 : Culture.**

**PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ALLIER :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil départemental de l'Allier a adopté un nouveau schéma départemental de lecture publique pour 2024 – 2028. Pour ce faire, les conventions en cours concernant les bibliothèques sont dénoncées au profit de nouvelles conventions.

Monsieur le Maire explique que selon les critères de la Bibliothèque départementale de l'Allier, la bibliothèque de la commune est classée « Point lecture ». Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de refuser cette convention au motif que ce document complique considérablement les modalités d'ouvertures et d'emprunt des livres, en effet, la convention implique de dématérialiser la procédure d'emprunt des livres, notamment en créant des cartes dédiées. Le changement de procédure pour aller chercher des livres implique la manutention de caisses lourdes pour les personnes qui s'en chargeraient. Cette convention implique moins de services qu'auparavant. D'autre part, le manque de bénévoles pour tenir la bibliothèque et le peu de lecture régulières ne justifient pas la signature de ce document. Au besoin, il sera plutôt mis en place un système de covoiturage pour transporter les lecteurs à la médiathèque de Bourbon-l'Archambault ou de Lurcy-Lévis. Un courrier sera fait en ce sens au service du département.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 24/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 13/06/2025  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 9  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents** : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT  
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON, SHEPPARD

**Excusé** : MM LAFLEURIEL (donne pouvoir à M. BOUCHON), GIRONNAY, DORLENCOURT

M BOUCHON Éric a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n° 33/2025 – 3.1 : Acquisition.**

**DEVIS DEBROUSAILLEUSE ELECTRIQUE :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la débroussailleuse thermique étant vétuste un devis a été proposé par la société Cidaumat d'un montant de 470.73€ HT. Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal décide d'approuver le devis et autorise le Maire à signer tout document utile.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 24/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 13/06/2025  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 9  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents** : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT  
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON, SHEPPARD

**Excusé** : MM LAFLEURIEL (donne pouvoir à M. BOUCHON), GIRONNAY, DORLENCOURT

M BOUCHON Éric a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n° 34/2025 – 8.4 : Aménagement du territoire.**

**LOTISSEMENT LA CHENEVIÈRE :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'esquisse réalisée par le cabinet d'architecture « Mètre Carré » retenu lors de l'appel d'offre ainsi que les plan réalisés annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent le projet et autorise le Maire à valider ce projet et signer tout document relatifs à celui-ci.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
